



## CHAMPIONNAT ET TROPHÉE DE LA LIGUE MOTOCYCLISTE DES HAUTS DE FRANCE DE TRIAL 2023

### ARTICLE 1 :

La LMR des Hauts de France met en compétition le Championnat des Hauts de France de Trial toutes cylindrées

### ARTICLE 2 : CATEGORIES

- SENIOR 1/ <b>TR1</b>	{CHAMPIONNAT}	Flèche BLEUE	Classement sur 3 tours
- OPEN/ <b>TR2+</b>	{CHAMPIONNAT}	Flèche VERTE Possible BLEUE	Classement sur 3 tours
- SENIOR 2/ <b>TR2</b>	{CHAMPIONNAT}	Flèche VERTE	Classement sur 3 tours
- SENIOR 3+ (plus)/ <b>TR3+</b>	{TROPHEE}	Flèche JAUNE Possible VERTE	Classement sur 3 tours
- SENIOR 3/ <b>TR3</b>	{TROPHEE}	Flèche JAUNE	Classement sur 3 tours
- SENIOR 4+ (plus)/ <b>TR4+</b>	{PROMO}	Flèche NOIRE possible JAUNE	Classement sur 2 tours
- SENIOR 4/ <b>TR4</b>	{PROMO}	Flèche NOIRE	Classement sur 2 tours

Les pilotes devront être licenciés Nationaux Compétition (NCO), Nationale Compétition Trial (NTR) Moto Ancienne Trial (MAT et MAT2) et Nationaux Compétition Jeunes (NJ1 de 6 à 7 ans - NJ2 de 8 à 9 ans -NJ3 de 10 à 14 ans) en circuit fermé uniquement, licence « une manifestation » à l'exclusion de toutes les autres licences.

### ARTICLE 3 : CYLINDRÉE DES MOTOS EN FONCTION DE L'ÂGE DES PILOTES

#### Motos électrique toutes catégories

De 7 à 10 ans, 80cc maximum sur parcours fermé.

De 11 à 14 ans, 125 cc maximum sur parcours fermé.

15 ans et plus, cylindrée libre sur parcours fermé

Sur route ouverte à la circulation : cylindrée correspondant au permis détenu.

NE SONT PAS ADMIS : Les EXPERT 1 et 2 suivant liste de notoriété F.F.M.

EXCLUSION : Suivant réglementation pilotes des Hauts de France.

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront par internet sur le site « HELLOASSO » jusqu'à la veille de l'épreuve à 18h.

Montant de l'engagement : 30€, les liens seront mis en ligne sur le site internet du trial Club de Caisnes

([www.club.quomodo.com/trialdecaisnes](http://www.club.quomodo.com/trialdecaisnes)), de la ligue IDF et de la ligue Grand Est ainsi que

des clubs organisateurs avant chaque épreuve. Un pilote pourra s'inscrire le matin de l'épreuve après avoir

rempli le bulletin d'engagement qui sera fourni sur place. Montant de l'engagement : 40€

Absence non justifiée non remboursable, sauf sur présentation d'un certificat médical.  
Pas de délivrance de licence à la journée le jour de l'épreuve. Pour prendre une licence «une manifestation», se rendre sur le site de la FFM et faire cette demande 72h avant l'épreuve.

#### **ARTICLE 5 :     **CONTROLE ADMINISTRATIF****

- Licence FFM en cours de validité (voir article 2)

#### **ARTICLE 6 :     **CONTROLE TECHNIQUE****

Règlement technique conforme aux règles techniques de sécurité spéciales TRIAL, motos et équipements selon l'article 6.1 du règlement FFM du Championnat de France

Le port d'un casque homologué N.F, de bottes allant jusqu'aux genoux ainsi qu'un maillot manches longues sont obligatoires.

La protection individuelle DORSALE (norme EN 1621-2-3) est obligatoire pour tous les pilotes.

L'utilisation de tapis environnement est obligatoire pour les ravitaillements et les séances de mécanique.

Le coupe circuit magnétique au poignet est obligatoire et doit rester porté dès que la moto est en mouvement.

La couronne arrière pleine, la protection de couronne et de pignon de sortie de boîte sont obligatoires, leviers boulés, axe de sélecteur bouché. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations.

Les disques arrière pleins **sont obligatoires.**

#### **ARTICLE 7 :**

Règlement conforme au Championnat de France sauf avenant de ce règlement.

Définition des fautes dans la zone selon les articles 2 et 3 des Règles Générales Trial

#### **ARTICLE 8 :**

Les points attribués à chaque épreuve sont :

1 <sup>er</sup>	20 PTS	6 <sup>ème</sup>	10 PTS	11 <sup>ème</sup>	5 PTS
2 <sup>ème</sup>	17	7 <sup>ème</sup>	9	12 <sup>ème</sup>	4
3 <sup>ème</sup>	15	8 <sup>ème</sup>	8	13 <sup>ème</sup>	3
4 <sup>ème</sup>	13	9 <sup>ème</sup>	7	14 <sup>ème</sup>	2
5 <sup>ème</sup>	11	10 <sup>ème</sup>	6	15 <sup>ème</sup>	1

#### **ARTICLE 9 :     **CLASSEMENTS****

Pour le classement final, compteront toutes les épreuves courues soustraite d'un moins bon résultat ou épreuve non courue.

Pour départager les ex-aequo, la commission prendra en compte le nombre de places de 1<sup>er</sup>, de 2<sup>ème</sup> etc. Le cas échéant, la dernière épreuve sera déterminante.

Tout changement de catégorie en cours de saison annule le cumul des points marqués précédemment.

Lors des épreuves croisées avec d'autres championnats de ligues où les concurrents ont la possibilité d'être classés en n'effectuant que deux des trois tours prévus, les pilotes des Hauts de France devront courir les trois tours pour être classés dans le championnat.

#### **ARTICLE 10 :**

Le titre de Champion sera attribué si au moins 3 pilotes sont classés dans la catégorie disputée **avec minimum 4 épreuves courues sur les 6 programmées.**